

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

BTS

Question écrite n° 71878

Texte de la question

M. Pierre Forgues attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le BTS assistant secrétaire trilingue. Celui-ci, bien qu'il offre de nombreux débouchés, voit le nombre de candidatures diminuer chaque année. L'analyse de cette tendance fait ressortir que bon nombre d'étudiants ne peuvent s'engager dans cette voie en raison du coût du stage obligatoire à l'étranger. Il lui demande de lui indiquer quel dispositif d'aide est actuellement prévu en faveur des étudiants concernés et quelles mesures complémentaires il envisage de prendre pour aider les étudiants d'origine modeste et pour freiner la baisse du nombre d'étudiants dans cette section.

Texte de la réponse

Les activités du technicien supérieur assistant secrétaire trilingue se situent dans un contexte de travail impliquant des relations courantes avec des partenaires étrangers. Elles nécessitent donc la mobilisation de compétences linguistiques et la prise en compte des usages socio-culturels des pays concernés. Voilà pourquoi il a paru indispensable que les candidats au brevet de technicien supérieur de la spécialité « Assistant Secrétaire Trilingue » accomplissent deux périodes de stage en entreprise, dont l'une a lieu obligatoirement à l'étranger dans un pays non francophone. Si on observe effectivement une baisse du nombre des étudiants préparant cette formation, en revanche l'autre BTS pour lequel le stage à l'étranger est également obligatoire (« Commerce international »), voit ses effectifs augmenter. Il semble donc que le stage à l'étranger ne soit pas la cause essentielle de la diminution du nombre d'étudiants inscrits en BTS « Assistant Secrétaire Trilingue ». Néanmoins, il est avéré que cette période passée à l'étranger peut être source de difficultés matérielles pour ces jeunes étudiants. Ainsi, outre les aides sous forme de bourses qui peuvent être apportées aux étudiants sur critères sociaux, ou d'autres aides émanant d'organismes divers comme les fondations, les entreprises ou les collectivités territoriales, les étudiants inscrits dans la préparation de ces BTS particuliers peuvent bénéficier d'un soutien financier lorsqu'ils effectuent leur stage dans des entreprises situées en Europe. En effet, le ministère de l'éducation nationale a renouvelé, cette année encore, la convention de partenariat qui le lie avec l'association française pour le développement de l'enseignement technique (AFDET) en s'engageant à lui verser une contribution financière de près de 4 millions d'euros pour les 5 ans à venir. L'AFDET a pour mission essentielle d'apporter son concours aux étudiants en cycle de BTS ayant à effectuer un stage dans les entreprises situées dans les Etats de l'Union Européenne autre que la France. Grâce à l'aide apportée par le ministère de l'éducation nationale, l'année dernière, 1 415 bourses ont ainsi été attribuées aux stagiaires dont les candidatures (classées par ordre de mérite) avaient été retenues.

Données clés

Auteur: M. Pierre Forgues

Circonscription: Hautes-Pyrénées (1re circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 71878 $\textbf{Version web:} \ \underline{https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE71878}$

Rubrique : Enseignement technique et professionnel **Ministère interrogé :** éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 janvier 2002, page 237 Réponse publiée le : 1er avril 2002, page 1787